

## DIVISION FINANCIERE

DIFIN/06-360-384 du 4/09/06

### **LETTRE DE MISSION DE JEAN MARIE MONCHAMBERT - APASU - POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2006/2007**

Destinataires : Chefs d'établissement et gestionnaires en EPLE

Affaire suivie par : Mme PARE - Bureau du contrôle de gestion des EPLE  
Division Financière du Rectorat Tél : 04 42 91 72 88

Veillez trouver ci-joint la lettre de mission spécifiant le cadre d'intervention de M. Monchambert, chargé de l'aide et du conseil aux EPLE en difficulté.

Les interventions se font à l'initiative du rectorat à la demande expresse des gestionnaires intéressés ou directement, en cas de difficultés dûment constatées dans le fonctionnement de l'établissement par les services académiques.

Toute demande d'intervention doit être formulée auprès de la DIFIN (04 42 91 72 88) afin d'être intégrée dans le programme des visites arrêté hebdomadairement ; les chefs d'établissement concernés sont tenus informés par le rectorat de la venue de M. Monchambert dans leurs services.

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.*

**Lettre de mission de Jean-Marie MONCHAMBERT  
APASU pour l'année scolaire 2006-2007.**

Rectorat

DIFIN

Aix-en-Provence, le 6 juillet 2006

Dossier suivi par :

Florent Fédière

Téléphone  
04 42 91 72 71

Fax : 04 42 91 70 07  
Mél.

Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence  
cedex 1

**M. Monchambert est chargé, sous l'autorité du chef de la division financière et en liaison avec le chef du bureau du contrôle des EPLE, le chef des personnels de catégorie A à la DIPA et le chef de la DIPA, de l'aide et conseil auprès des établissements ayant des difficultés budgétaires et comptables.**

**Il rend compte de ses missions et signale les difficultés les plus importantes.**

**Son activité se déploie dans les 3 domaines suivants :**

**1 – Aide sur site au gestionnaire (visites pluri-hebdomadaires)**

**Aide à la préparation budgétaire  
Aide à la préparation et révision des contrats  
Conseil sur le fonctionnement de l'établissement  
Rapport sur le fonctionnement**

**2 – Aide sur site aux comptables (visites pluri-hebdomadaires)**

**Aide et conseil à la passation des écritures  
Aide à la confection du compte financier  
Aide à la justification des exercices antérieurs  
Aide à la tenue des inventaires  
Conseils sur l'organisation comptable**

**3 – Conseils sur thématiques transversales :**

**Veille juridique, réglementaire et jurisprudentielle  
Réponses aux questions des gestionnaires comptables et aux demandes du public interne  
Elaboration de documents de référence transversaux (achat public)**